



CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

FC/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 26 mai 2014

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 24 février 2014 et des 4 et 28 avril 2014
2. Transferts de crédits: organisation de l'examen des anciens et des nouveaux transferts de crédits
3. Décisions de passer-outre: évolution de deux cas depuis leur examen en commission (*voir projet de procès-verbal du 24 février 2014*)
4. Rapport spécial de la Cour des comptes concernant la mise en application du Protocole de Kyoto
 - Désignation d'un rapporteur
 - Organisation des travaux
5. Rapport spécial de la Cour des comptes portant sur les stations d'épuration
 - Désignation d'un rapporteur
 - Organisation des travaux
6. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum rempl. Mme Anne Brasseur, M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol rempl. M. Fränk Arndt, M. Gast Gibéryen, M. Gusty Graas rempl. Mme Joëlle Elvinger, Mme Viviane Loschetter, Mme Octavie Modert rempl. M. Laurent Mosar, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis rempl. M. Félix Eischen, M. Gilles Roth rempl. M. Michel Wolter, M. Marc Spautz

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Arndt, Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Claude Haagen, M. Laurent Mosar, M. Michel Wolter

*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 24 février 2014 et des 4 et 28 avril 2014

Les procès-verbaux sont approuvés.

2. Transferts de crédits: organisation de l'examen des anciens et des nouveaux transferts de crédits

Mme la Présidente rappelle que les transferts de crédits sont examinés régulièrement par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et qu'en cas de doutes, les députés demandent des explications aux ministres concernés sur la nécessité de la dépense et les raisons du transfert.

Au vu des circonstances politiques, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire n'a plus entrepris d'analyse entre juillet 2013 et janvier 2014. Mme la Présidente propose que la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire reprenne son analyse sur base des dépenses entreprises depuis janvier 2014 pour les dépenses effectuées sur base du budget pour 2014. Les membres de la commission parlementaire se montrent d'accord avec cette proposition.

3. Décisions de passer-oltre: évolution de deux cas depuis leur examen en commission (*voir le procès-verbal du 24 février 2014*)

Au cours de la réunion du 24 février, les membres de la commission parlementaire avaient examiné les dossiers concernant les contributions de l'Etat pour 2013 en faveur du Max Planck Institute (3,37 millions d'euros) et de l'Université du Luxembourg (14,9 millions d'euros).

La question d'une révision du libellé ou de la précision de l'interprétation de l'article 99 de la Constitution s'était posée. La Commission avait envisagé de consulter la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle pour connaître notamment son interprétation de l'article 99 dans les cas présents.

Depuis, le projet de loi 6679 portant financement du Max Planck Institute Luxembourg for International, European and Regulatory Procedural Law a été déposé le 9 avril 2014 en vue de la création d'une base légale autorisant l'Etat à participer aux frais de fonctionnement du Max Planck Institute. Dès le vote de ce projet de loi, le financement du Max Planck Institute ne devrait plus faire l'objet de décisions de passer-oltre.

En ce qui concerne l'Université du Luxembourg, il apparaît, de plus, que comme l'avait annoncé l'ancien ministre de l'Enseignement supérieur au cours de la réunion du 4 mars

2013, la contribution financière de l'Etat au plan d'action «Technologies de la Santé» a été intégrée dans la contribution financière globale de l'Etat au financement de l'Université du Luxembourg. Ainsi, les crédits budgétaires inscrits en 2013 au niveau de l'article 03.1.41.011 ont été transférés à l'article budgétaire 03.1.41.010 du budget de l'année 2014. Ce transfert permettra également au ministre d'éviter de devoir recourir à une décision de passer-outre pour ce financement.

Suite à ces évolutions, les députés de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire décident de clore les dossiers.

4. Rapport spécial de la Cour des comptes concernant la mise en application du Protocole de Kyoto

- Désignation d'un rapporteur

La Présidente a été désignée rapportrice du rapport de la commission parlementaire sur le rapport spécial de la Cour des comptes concernant la mise en application du Protocole de Kyoto.

- Organisation des travaux

Les commissions de l'Environnement et de l'Economie ont décidé d'organiser un débat d'orientation (avec rapport) sur les conséquences politiques de la mise en application du Protocole de Kyoto. La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire reste dans son rôle et se charge de l'analyse des conséquences financières sur base du rapport spécial établi par la Cour des Comptes.

Le représentant du DP et la représentante de «déi gréng» soulèvent la question de la responsabilité politique, alors que les anciens ministres ne sont plus au gouvernement et que les successeurs n'ont pas été en charge du ministère à l'époque. Il leur sera dès lors impossible de fournir des explications sur les décisions prises par les ministres précédents. Les représentants du CSV relèvent le principe de la continuité du service public.

La commission parlementaire décide d'inviter les responsables politiques aujourd'hui en charge du dossier «Kyoto» au sein du nouveau gouvernement pour leur demander quelles suites ils entendent donner aux conclusions de la Cour des Comptes. (Cette réunion est prévue pour le 14 juillet 2014).

La commission entreprendra ses réflexions sur base des réponses obtenues notamment au cours des réunions du 12 mai et du 14 juillet et rédigera ensuite son rapport.

5. Rapport spécial de la Cour des comptes portant sur les stations d'épuration

Désignation d'un rapporteur

M. Roger Negri est désigné comme rapporteur de la commission.

Organisation des travaux

La manière de procéder sera la même que pour le rapport concernant la mise en application du protocole de Kyoto.

6. Divers

Les prochaines réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire porteront sur le financement des équipements de la Cité des Sciences à Belval (prévue pour le 6 juin) et les travaux au viaduc de Pulvermühle (prévue pour le 30 juin).

*

Luxembourg, le 7 juillet 2014

La secrétaire,
Francine Cocard

La Présidente,
Diane Adehm